

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-413 du 1er Octobre 1986

Chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports, de l'intérim du Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pour
compter du 29 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif Nation et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- pour compter du 29 Septembre 1986, le Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture de la Jeunesse et des Sports
est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Octobre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCJS-MDRAC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREEETS 6 JORPB 1.-